

Nombre de Membres du comité :
64

Nombre de Membres en fonction :
64

Nombre de Présents : 47

Nombre de Pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimé : 51
Oui : 51

Objet de la Délibération :
**Approbation du Compte Administratif 2021
et affectation des résultats**

Date de la convocation :
7 mars 2022

Séance du 24 mars 2022
L'an deux mille vingt deux et le 24 mars à 17 heures 30
le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, à DADONVILLE sous la Présidence de Monsieur Patrick GUERINET

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DOUELLE Nadine, BARRAULT Brigitte, LIGER Laurette, LEVEQUE Marie-Claire, PAILLOUX Patricia, BERTHELOT Christine, DAUVILLIERS Delmira, PELHATE Sophie, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne, PILLAVOINE Aude

MM BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, COLMAN Philippe, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, BACHELET Raynald, LOUBIE Jean-Paul, STROMBONI Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe, VICECONNTI Pierre, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, EUVRARD Didier, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, VERMASSEN Guy, MANGEANT Jean-Claude, MASSON Michel, PETIOT Pierre, RIVIERE William, SPIQUEL Sylvain, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, POINCLoux Daniel, ROUSSEAU Pierre, VILLARD André

Pouvoirs :

M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime donne pouvoir à M. BRUNEAU James
Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira
Mme IMBAULT Sabrina donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. COULON Jean-Marc
Mme PRUNET Delphine donne pouvoir à M. POINCLoux Daniel

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET

Le Comité Syndical du PETR Beauce-Gâtinais en Pithiverais,

Vu l'exposé du Vice-président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice et que son résultat reflète la gestion des finances du PETR pour l'exercice 2021.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	147 721,95 €
Recettes d'investissement	68 992,56 €
Résultat d'investissement de l'exercice N-1	187 836,37 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	109 106,98 €
Restes à réaliser :	
Dépenses	3 900,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	694 284,41 €
Recettes de fonctionnement	725 894,58 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	- 25 249,50 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	6 360,67 €

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte Administratif 2021 et l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré (la Présidente n'ayant pas pris part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

Envoyé en préfecture le 30/03/2022


Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 045-200079903-20220324-DELIB132022-DE

DECIDE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 
ID : 045-200079903-20220324-DELIB132022-DE

Article unique : d'adopter le Compte Administratif 2021 et d'affecter les résultats aux comptes suivants :

En recettes de fonctionnement :

- au compte 002 « excédent antérieur reporté » : 6 360,67 €

En recettes d'investissement :

- au compte 001 « excédent antérieur reporté » : 109 106,98 €



Certifié conforme au registre des délibérations,
Le Vice-Président,


Patrick GUERINET

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30 mars 2022 et de sa publication le 30 mars 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).